



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transports routiers

Question écrite n° 49282

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur les effets pervers des réglementations entre les différents pays européens concernant le tonnage des camions transportant les marchandises à l'intérieur de l'Europe. Un camion partant des Pays-Bas a le droit de charger 48 tonnes. Arrive en Allemagne et en France, il devra se délester de 8 tonnes alors qu'il n'a enfin le droit de ne transporter que 38 tonnes en Angleterre. Ceci entraîne des distorsions de concurrence qui ont, à ce jour, une incidence grave sur l'activité économique de notre pays et qui seront encore plus criantes en 1998 quand le cabotage sera complètement libéralisé. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, il est grand temps de faire l'Europe !

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49282

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1149